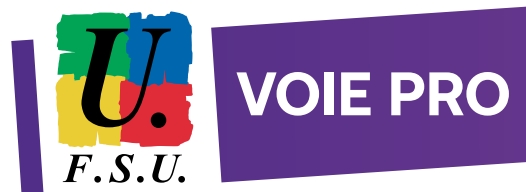


BULLETIN de l'académie de RENNES



Le syndicat de la voie professionnelle

www.rennes.snuep.fr

Décembre 2024

ÉDITO : Prof-bashing ou la mal-gouvernance Barnier

Depuis quelques semaines, le gouvernement cherche des pistes d'économies pour combler l'affolant déficit créé par les gouvernements Borne et Attal. Et quelle meilleure cible que ces professeurs gavés d'avantages et au temps de travail si indécentement léger ?

Ainsi les profs sont des privilégiés qui n'ont qu'un seul jour de carence. Ce délai est légalement de trois jours. Cependant, dans les faits, une grande partie des salariés continue de percevoir son salaire. En effet, un rapport de l'IGAS de septembre 2024 explique que dans le privé, « 70 % des salariés bénéficient d'un maintien du salaire par l'employeur » dès le premier jour de carence. En outre l'application de jours de carence n'a pas d'effet positif sur le supposé fort absentéisme dans l'éducation nationale. En effet, selon le rapport 2023 de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. « L'introduction du jour de carence peut encourager les personnes malades à travailler ». Puis « les femmes et les personnes travaillant en REP continuent de s'absenter plus fréquemment lorsque le jour de carence est appliqué, ce qui les pénalise financièrement ». En d'autres termes,

l'allongement du délai de carence s'attaque directement aux femmes et aux profs de REP.

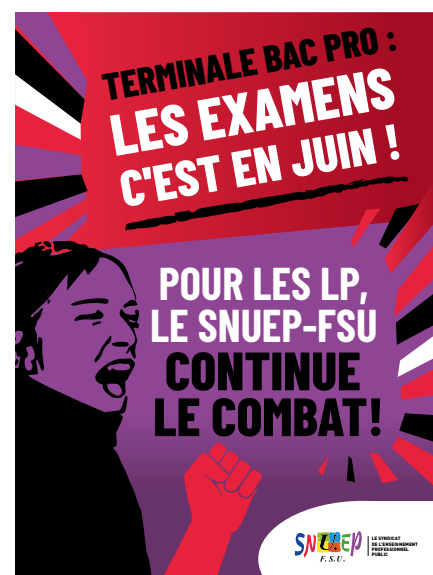
Selon certains discours et en premier lieu les propos indécents de N. Sarkozy sur les professeur.es du 1er degré, les enseignants et les fonctionnaires travaillent moins que l'ensemble des salariés du privé. En réalité, la moyenne du temps de travail hebdomadaire des enseignant.es, notamment en début de carrière est de 43 h entre les cours effectifs, les préparations, les corrections, les réunions et exigences administratives de plus en plus lourdes.

Quant à l'absentéisme, il n'y a aucune différence entre les enseignant.es et les salariés du privé concernant les absences. La moyenne pour les deux catégories s'établit à 11,7 jours.

Pour finir, l'Etat rappelle que chacun des Français doit fournir un effort. Doit-on rappeler que les professeurs font déjà cet effort depuis une dizaine d'années avec le gel du point d'indice et un salaire qui n'a jamais suivi l'inflation ? En outre, si l'effort doit être partagé par tous, que dire de l'enseignement privé qui reçoit entre 8 et 9 mil-

liards d'euros par an. Le rapport de l'OCDE *Regards sur l'éducation 2024*, souligne qu'en France l'investissement dans les écoles privées est supérieur à la moyenne : « 73 % du financement de ces écoles provient de sources publiques. La moyenne de l'OCDE est de 59 % ». Nos établissements accueillent tous les élèves sans discrimination sociale mais également sans moyens tout en étant l'objet de critiques et de culpabilisation d'une situation dont nous ne sommes pas les responsables.

Alors ce prof-bashing est le misérable moyen que le dernier gouvernement a repris de ses prédécesseurs, l'antique tactique du bouc-émissaire.



De stage en stage

Les 21 et 22 novembre dernier ont eu lieu deux stages syndicaux organisés par le SNUEP-FSU Bretagne.

Le premier s'est déroulé à Quimper au LP Yves Thépot sur le thème des carrières.

Animé par Ronan Oillic et Vincent Laval, ce stage a réuni une quinzaine de collègues qui se sont penchés sur les différents aspects de la carrière d'un.e enseignant.e : le décryptage d'un bulletin de salaire, les avancements, les mouvements tels que les mutations ou les congés de formation, la retraite...

Ce stage a permis de répondre à de nombreuses questions.



Le stage du 22 novembre était lui consacré aux droits et devoirs des contractuel.les.

Animé par Fouad El-Hakmaoui, il a eu lieu au LP Jean Guéhenno de Vannes. Il a abordé les thèmes de recrutement, contrat, cdisation, promotions, droits et représentation des contractuel.les.

Les prochains stages : à vos agendas !

• Stage contractuel.les

Le SNUEP-FSU organise un stage consacré aux droits et devoirs des contractuel.les, à Brest au Lycée Dupuy de Lôme (à confirmer), le vendredi 17 janvier.

Il sera animé par Fouad El-Hakmaoui, responsable contractuels du SNUEP Bretagne, et Vincent Laval, secrétaire départemental.

En plus de rappeler et d'informer sur les droits qu'encore trop de collègues contractuels ignorent, le stage permettra également d'échanger sur les nouveaux types de contrat CZR et les différents dysfonctionnements dans les affectations.

Le stage est **ouvert à tou-tes les enseignant-es contractuel.les, premier comme**

second degré et est pris en charge pour tou-tes les adhérent-es FSU.

Pour s'inscrire, il faut suffire de nous contacter par mail à l'adresse sa.rennes@snupe.fr ou par SMS au 0679192512, et déposer à sa direction une demande d'absence d'après le modèle à récupérer sur le site internet ou ci-dessous **avant le 17 décembre.**

• Stage : management public, management toxique ?

Le mardi 10 juin 2025 se tiendra à Rennes un stage syndical sur le thème du nouveau management public.

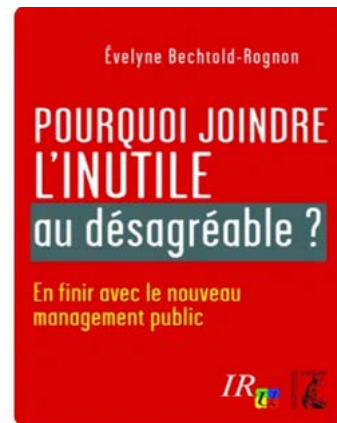
Il sera animé par Paul Devin, ancien secrétaire général du SNPI-FSU et actuellement président de l'Institut de Re-

cherches de la FSU. Il abordera les principes de ce nouveau management public qui consiste à appliquer aux services publics les modalités de gestion et d'administration du secteur privé, en considérant que la mise en concurrence des organismes et des salarié.es produira de façon automatique une améliora-

tion de la performance et une réduction des coûts. Cette nouvelle approche engendre de la souffrance sans améliorer le service rendu au public, bien au contraire. Cette politique a largement montré ses limites dans le secteur privé, en mettant les salarié.es en souffrance sans pour autant accroître la productivité. Sa

mise en œuvre dans le secteur public se heurte de plein fouet aux spécificités du travail des agent.es : servir tous les publics, penser à l'utilité à long terme des actions menées, se soucier des missions à accomplir et non de rentabilité.

Evelyne Bechtold-Rognon, professeure de philosophie et ancienne membre de l'institut de recherches de la FSU est l'auteur d'un ouvrage de référence le thème intitulé pourquoi joindre l'inutile au désagréable ?



Qui sont les enseignants contractuels ?

Un numéro du centre d'étude de l'emploi et du travail (CEET) de mars 2024 dresse un portrait inattendu des enseignants contractuels : en effet, ceux-ci sont majoritairement des femmes, ayant un niveau de diplôme plus élevé que leurs homologues titulaires et en-

seignant majoritairement au collège. On y apprend également que : « Selon le Bilan social 2021 du ministère de l'Éducation nationale, le salaire net mensuel moyen d'un enseignant contractuel du public est de 1 856 €, contre 2 595 € pour un enseignant titulaire. »

Aussi, l'accompagnement nécessaire de ces collègues de plus en plus nombreux doit nous inciter à repenser les conditions d'accès à la titularisation, afin d'œuvrer tous ensemble à l'amélioration de nos conditions de travail. Soyons solidaires !

Congés formation

La campagne pour recueillir les demandes de congés formation sera ouverte cette année du 25 novembre au 18 décembre 2024.

Pour pouvoir bénéficier de cette période de formation, il est toujours nécessaire d'avoir accumulé plusieurs demandes. Ainsi, même les PLP ou les contractuel.les

n'ayant pas de projet immédiat peuvent commencer à candidater. La saisie se fait via l'application **Conform**, qui se trouve sur le portail **Arena**, accessible depuis **Toutatice** ou l'adresse <https://portail.ac-rennes.fr>, dans la partie « gestion des personnels ».

Pendant son congé de for-

mation, l'agent-e perçoit une indemnité forfaitaire mensuelle égale à 85 % du traitement brut qu'il recevait au moment de sa mise en congé. Cette indemnité ne peut excéder le traitement et l'indemnité afférents à l'indice brut 650. Le versement du supplément familial de traitement est maintenu.

Actions du 5 décembre 2024

Esquivant les vraies raisons du dérapage budgétaire, le gouvernement s'acharne contre les personnels de la Fonction publique :

- instauration de **trois jours de carence** à coups d'arguments mensongers et d'une

prétendue égalité avec le privé ;

- **baisse de 10 % de la rémunération** pour les personnels contraints d'être placés en arrêt maladie ;

- **suppression de la GIPA**, filet de secours maigre mais

réel face aux conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat ;

- poursuite du **gel de la valeur du point d'indice** ;

- **suppressions massives de postes**.



MOBILISONS-NOUS POUR :

- **zéro jour de carence** et **maintien de 100 % du salaire en cas de maladie**
- la **revalorisation du point d'indice** et des carrières par des mesures générales
- le **versement de la GIPA** en 2024
- des **créations d'emplois** à la hauteur des besoins, permettant d'améliorer les conditions de travail et de redonner les moyens au service public d'assurer ses missions d'intérêt général

**TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES,
EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 5 DÉCEMBRE !**

Adhésions

Se syndiquer au **SNUEP-FSU**, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et

pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année.

Les bulletins d'adhésions sont disponibles sur le site acadé-

mique : <http://rennes.snuep.fr/>.

Il est possible d'adhérer en ligne à cette adresse : <https://snuep.fr/adhrere-snuep-fsu/>

**Avec le crédit d'impôt
de 66 %,
une cotisation
annuelle
de 93 euros
revient au final
à 32 euros,
soit 2,70 euros
par mois.**

93€ = 32€

SNUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC